

# Aide-soignant.e en apprentissage

## Contrat d'apprentissage d'1 an

### **Un assistant**

Sous la responsabilité de l'infirmier, l'aide-soignant s'occupe de l'hygiène et veille au confort physique et moral des malades. Au quotidien, il aide les patients à effectuer leur toilette et à s'habiller. Certains malades doivent rester à jeun avant une opération, d'autres suivent un régime particulier. Il vérifie donc les consignes avant de préparer les chariots de repas.

### **Un accompagnant**

L'aide-soignant accompagne dans leurs déplacements les personnes privées d'autonomie. Il les aide à s'asseoir, à se nourrir, à sortir de leur lit. Son travail s'étend à certaines tâches d'entretien comme le changement de la literie et du linge, ainsi que le nettoyage et le rangement des chambres et des espaces de vie.

### **Des soins limités**

Contrairement à l'infirmier, l'aide-soignant ne donne pas de médicaments et n'effectue pas de soins médicaux. Installer une perfusion, par exemple, ne rentre pas dans ses attributions. En revanche, il est capable de mesurer les paramètres vitaux (pression artérielle, température, rythme respiratoire, mensurations ... ) en utilisant des outils spécifiques.